

## *Allocution d'ouverture du Président Dominique BUCCHINI*

Mes chers collègues,

L'ordre du jour, consacré à l'Engagement Territorial pour le Foncier et le Logement d'une part, au régime des Droits de Succession issu de l'Arrêté MIOT d'autre part, constitue un acte fondateur de cette mandature.

Vous aurez à prendre deux délibérations qui vont, je l'espère, affirmer la volonté de l'Assemblée de Corse - et la plus large possible- de répondre à l'un des principaux défis rencontrés par la société insulaire.

Le mois dernier, une enquête réalisée sur les populations vulnérables par l'INSEE a révélé, pour ceux qui en douteraient, l'ampleur du problème ; au point qu'en la présentant, un quotidien régional pouvait afficher à sa une : « **précarité, pauvreté, déscolarisation, dépendance, isolement : tous les voyants sociaux sont au rouge en Corse** ».

Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'il est relayé par d'autres études, notamment dans les grands bassins de population. Il est d'autant plus préoccupant qu'il intervient après plusieurs saisons touristiques qualifiées de florissantes ; alors que la Corse est l'une des régions touristiques les plus prisées ; alors qu'elle bénéficie d'un niveau d'investissements publics supérieur à la moyenne ; alors que les acteurs institutionnels y disposent de compétences élargies.

Mes chers collègues, un tel constat doit nous inviter à réfléchir au sens de notre action, et à ne pas nous satisfaire uniquement de la bonne mise en œuvre de nos compétences, voire de la bonne exécution comptable de nos budgets. Face à la violence de cette crise, à l'échec du modèle de développement ayant dominé depuis vingt ans nos sociétés occidentales, des raisonnements innovants et de nouveaux dispositifs sont nécessaires, et il nous appartient de les mettre en œuvre rapidement.

A cet égard, l'Exécutif nous propose aujourd'hui un ensemble d'actions denses, argumentées et cohérentes. Pour la plupart, ces outils n'ont pas encore été utilisés. Ils traduisent une volonté résolue et sans parti pris, en faveur de la construction de logements sociaux comme de l'accession à la propriété ; en faveur de l'habitat comme des usages agricoles. Dans cette approche, le foncier ne sera pas considéré au travers de sa seule valeur marchande, mais comme un bien collectif.

Je crois que nous pouvons nous retrouver nombreux sur cette philosophie.

Cependant, un axe spécifique est à vocation anti-spéculative et l'une des mesures envisagées concerne une éventuelle option statutaire. Comme on l'a vu en commission plénière, les avis sont partagés quant au principe de cette évolution, tandis que sa faisabilité juridique, et je dirai aussi sa pertinence économique et sociale, ne sont pas suffisamment avérées.

Sans refuser pour autant ce débat, l'Exécutif nous recommande de le reporter, de façon à le cadrer avec des expertises plus poussées : je crois qu'à défaut, il se limiterait –une fois de plus- à des oppositions de principe, sans disposer de surcroît de toutes les garanties d'opérationnalité.

Mes chers collègues, il vous appartient aujourd'hui d'effectuer ce choix en toute liberté. Permettez-moi de vous inviter à ne pas vous tromper ni de débat, ni de moment : aujourd'hui n'est pas le temps des réformes institutionnelles, mais plutôt celui des réponses effectives, et immédiates, aux carences de la Corse en logements accessibles à une majorité de la population.

Et pour conclure, je saluerai en votre nom collectif notre amie **Maria GUIDICELLI** :

- d'abord pour le travail considérable qu'elle a réalisé afin que nous puissions délibérer dans les meilleures conditions;
- ensuite, pour avoir su ouvrir ce processus aux acteurs associatifs ou socioprofessionnels sur un mode contributif, renouvelant par là-même le dialogue démocratique et la participation aux décisions locales ;
- et enfin, pour avoir su concevoir ce rapport exclusivement en interne : quand on parle de remotivation et de respect du personnel dans notre Collectivité, cela suppose aussi de telles coproductions.